

Risques industriels majeurs

Que faire en cas d'alerte ?

**Vous résidez à proximité des dépôts pétroliers
D'UISON-LONGUEVILLE / GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE /
ORVEAU / BOUVILLE / CERNY.**

Cette plaquette d'information vous est destinée.

Vous y trouverez les consignes de sécurité
en cas d'alerte d'accident industriel majeur.





La Société Française Donges-Metz assure le transport et le stockage d'hydrocarbures liquides. Les dépôts de La Ferté-Alais comprennent des installations de réception, de transfert, de stockage et d'expédition de ces hydrocarbures liquides. Les produits dangereux susceptibles d'être présents sur les sites sont le fioul domestique, le gazole, les essences, le carburacteur, le naphta, les biocarburants, ainsi que des additifs et des colorants.

Après analyse des risques des produits concernant les sites de La Ferté-Alais, c'est l'incendie-explosion qui est retenu comme potentiel d'accident industriel majeur.



L'incendie engendre un rayonnement thermique. La chaleur dégagée provoque des brûlures, les fumées peuvent être asphyxiantes si l'on est proche du foyer. Les fumées peuvent entraîner des irritations des yeux ou de la peau, voire des atteintes aux poumons.



L'explosion crée une onde de surpression qui peut entraîner des lésions internes (poumons, tympans), et causer des dégâts aux bâtiments (bris de vitres) ; elle génère aussi de la chaleur.

Les effets immédiats les plus graves d'un accident majeur ne seraient pas ressentis à plus de 200 mètres de la clôture du dépôt.

Un accident industriel majeur est un accident grave qui se produit dans un établissement industriel, et dont les effets dépassant les limites du site peuvent avoir des conséquences importantes pour les populations avoisinantes et / ou pour l'environnement.

Son apparition est le fait d'une succession de plusieurs causes d'origines diverses, ce qui le rend peu probable. En effet, dans la plupart des cas, les anomalies ou les incidents sont immédiatement repérés et résolus.

Les mesures de sécurité prévues sont immédiatement mises en œuvre pour éviter un accident grave. Mais le risque zéro n'existe pas. En cas d'alerte, il vous appartient de suivre les consignes qui suivent et de vous conformer aux instructions des autorités municipales ou préfectorales, le cas échéant.



En cas d'alerte

Sur un dépôt pétrolier de La Ferté-Alais, vous serez alertés par la sirène du site :

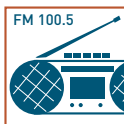
Son montant et descendant de 3 fois 1 minute 41 secondes coupé par des intervalles de 5 secondes.



Eloignez-vous, abritez-vous. Eloignez-vous rapidement si vous êtes à proximité du lieu de l'accident et recherchez un bâtiment pour vous protéger de la chaleur. Si vous êtes en voiture, éloignez-vous le plus possible du lieu du sinistre en prenant soin de ne pas gêner la circulation des véhicules de secours, puis éteignez votre moteur et entrez dans le bâtiment en dur le plus proche. Ne restez pas dehors ou dans un véhicule, vous ne seriez pas protégé et vous pourriez respirer des vapeurs.



Restez chez vous, fermez tout. Un local bien clos ralentit fortement la pénétration des fumées ou des vapeurs : calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Eloignez-vous des portes et des fenêtres pour vous protéger d'une explosion extérieure.



Ecoutez la radio. France Info (FM 105,1 MHz), France Inter (FM 87,8 MHz) ou France Bleu Melun (FM 92,3 MHz) vous informeront sur la nature du danger et l'évolution de la situation. Un véhicule muni de haut-parleurs peut également vous communiquer des informations ou des consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Vous vous exposeriez et vous les exposeriez inutilement. Ils bénéficient du Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) et les enseignants les mettront en sécurité.



Ne fumez pas. Ne faites ni flamme, ni étincelle pour éviter un risque d'explosion. Coupez le gaz.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours. Ne téléphonez ni au dépôt, ni aux services de secours, ni aux mairies et services publics pour vous renseigner : ils ont besoin de toutes leurs lignes.



Fin d'alerte

Son continu de 30 secondes.

Vous devez rester à l'abri jusqu'à la fin de l'alerte, pendant un laps de temps qui pourrait être de quelques heures. Ne quittez pas votre abri avant les consignes des autorités. La fin de l'alerte sera annoncée par le signal continu de la sirène, ainsi que par la radio, voire un véhicule muni de haut-parleurs.

En cas de fumées, respirez à travers un linge épais bien mouillé. En cas de picotements sur les parties découvertes du corps, lavez-les à grande eau. En cas de brûlures, douchez-vous abondamment.

La sirène d'alerte à l'accident majeur est testée le premier mercredi du mois à midi.

S F D M

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DONGES-METZ

RD 145
91590 D'Huisson-Longueville